

Bientôt 16 ans ?

PENSEZ AU RECENSEMENT !

Pour qui ?

Tous les Français âgés de 16 ans

C'est
obligatoire !

Pourquoi ?

Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en JDC
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

Comment ?

Rendez-vous en mairie ou
sur www.service-public.fr

Toutes les informations ici



 **INSTAGRAM**
[@armees.jeunesse](https://www.instagram.com/armees.jeunesse)

 **LINKEDIN**
Direction du service national
et de la jeunesse

 **X**
[@DSNjeunesse](https://twitter.com/DSNjeunesse)

 **YOUTUBE**
[@SGArmees](https://www.youtube.com/SGArmees)